

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (« ÉNERGIR »)  
AU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (« ROÉÉ »)**

---

**INDICATEURS DE QUALITÉ DE SERVICE**

- 1. Référence :** i) C-ROÉÉ-0024, page 12;  
ii) C-ROÉÉ-002, page 13.

- i) « Par ailleurs, durant les audiences de la cause R-4043-2018, le témoin de l'AQCIE-CIFQ indiquait que « chez les grands industriels, en général, tout le monde a un système de gestion de l'énergie ». (nos soulignés)
- ii) « Dans ce contexte, le ROÉÉ ne suggère pas de remplacer la norme 14001, mais plutôt de la conserver afin qu'elle continue de considérer l'ensemble des activités émettrices de GES. Le ROÉÉ recommande cependant d'ajouter la certification ISO 50001 à la certification ISO 14001 même si les impacts environnementaux résultant de l'utilisation de l'énergie sont une infime partie des impacts globaux de l'entreprise.

*Le ROÉÉ est d'avis qu'un système de gestion de l'énergie pour les opérations d'Énergir serait utile et que la majorité de sa clientèle a adopté un tel système. Le ROÉÉ voit mal comment Énergir pourrait promouvoir la mise en oeuvre d'un système de gestion de l'énergie sans faire preuve d'exemplarité dans ses propres opérations. » (nos soulignés)*

**Demandes**

- 1.1 Dans son mémoire (référence ii) le ROÉÉ affirme que la majorité de la clientèle d'Énergir a adopté « un tel système ». Veuillez préciser à quoi le ROÉÉ fait-il référence (à un système de gestion de l'énergie ou à la certification ISO 50001)?